



LE SNDGCT S'INDIGNE DU VOTE A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE L'OUVERTURE DES POSTES DE DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AUX CONTRACTUELS

Dans la nuit du 16 juin dernier, l'Assemblée Nationale votait notamment l'amendement de l'ouverture des postes d'emplois fonctionnels de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics aux contractuels. Le SNDGCT* s'indigne de cette démarche, mise en œuvre sans concertation, engagée sur l'avenir de la fonction publique. Cette mesure n'avait jamais été réclamée ni proposée dans le cadre des chantiers menés par le Gouvernement.

• DES RECRUTEMENTS RISQUANT D'ETRE MARQUES POLITIQUEMENT

Portant un rude coup à l'unité de la fonction publique, le vote impacte directement les attachés territoriaux directeurs généraux sur emploi fonctionnel qui voient leur avenir se fermer. Ils se verront « doublés » par un contractuel dont les opinions pourront paraître plus proches de celles de son exécutif. Le SNDGCT s'interroge sur les objectifs cachés : casser le statut de la fonction publique, non pas en assouplissant le recours au contrat, comme le gouvernement s'y était engagé, mais en ouvrant la totalité d'une catégorie professionnelle. Une situation qui influera sur les recrutements futurs de l'ensemble des agents, au risque qu'ils soient marqués politiquement.

Tout en souhaitant poursuivre le travail d'ajustement et d'assouplissement nécessaire du statut de la FPT, le SNDGCT reste attaché aux fondamentaux que sont l'unité de la fonction publique et le concours comme voie d'accès principale. **La priorité devrait être donnée aux propositions pour établir des passerelles concrètes, à double sens, entre les collectivités et l'Etat. Elles permettraient de fluidifier et diversifier les parcours.**

**Le statut a toujours constitué le garde-fou d'une dérive et d'un marquage politique
des administrations locales. Ce garde-fou vient de sauter.**

• INTERET GENERAL ET SENS DU SERVICE PUBLIC

Les principes de **loyauté** et de **neutralité** constituent le ciment du lien de confiance entre un élu et ses cadres dirigeants. La neutralité tient le service public à l'écart de la manifestation inadmissible, sous quelque forme que ce soit, en faveur d'une opinion politique partisane. Ce principe n'est pas dissociable de l'obligation de loyalisme : dire ou faire pour un motif politique, le cadre dirigeant territorial est alors en première ligne.

Le lien qui existe entre un exécutif et sa direction générale est complexe et ténu. Il fonde une grande partie de la légitimité du dirigeant. La fonction de DGS est une activité de recherche constante d'équilibre, par définition instable et éphémère. Il ne peut faire coïncider totalement son action avec la volonté de l'exécutif sans tenir compte de la logique structurelle de l'administration qu'il dirige. Sans quoi il perd de sa crédibilité managériale auprès de ses équipes.

Le DGS n'a ainsi d'autres choix que de déterminer sa zone de légitimité managériale, en gardant comme priorité absolue la qualité de sa relation avec le chef de l'exécutif. La loyauté, vertu cardinale pour les DGS, fait donc appel à plusieurs registres de sens, et non à une loyauté à la seule norme qui serait celle du chef de l'exécutif.

**C'est cet équilibre qui va être remis en cause par la généralisation du recours
au contrat. Nous ne pouvons qu'anticiper les conséquences de cette mesure.**

Stéphane PINTRE
Président du SNDGCT

* Le **SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** créé en 1948 est une organisation professionnelle qui regroupe des dirigeants territoriaux de collectivités (DGS, Directeurs Généraux Adjointes des Services, cadres de direction du CNFPT et agents retraités des catégories précitées) et de centres de gestion. Il compte aujourd'hui 4 000 adhérents, dont plus de 3 000 en activité.
www.sndgct.fr - @SNDGCT